

CIRCULAIRE N° 2037

DU 10/09/2007

OBJET : Rectificatif à la Circulaire n°2030 du 20 septembre 2007 relative à la notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, de la réaffectation et du rappel provisoire à l'activité
Réseaux : LS
Niveaux : CPMS
Période : Année scolaire 2007-2008

- Aux Pouvoirs organisateurs des centres PMS libres subventionnés par la Communauté française
- Aux Directions des centres PMS libres subventionnés par la Communauté française

POUR INFORMATION :

- Aux membres de l'Inspection de la Communauté française pour les centres PMS subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Fédérations des pouvoirs organisateurs ;
- Aux vérificateurs des centres PMS subventionnés ;
- Aux syndicats du personnel des centres PMS subventionnés ;

Autorités : Directrice

Signataire : **Sylviane MOLLE**

Gestionnaires : Commission centrale de réaffectation pour les centres libres subventionnés

Personnes-ressources : **Alain WEYENBERG** - Bureau 1^E109 - Tél. : 02/413.40.69

Courriel : alain.weyenberg@cfwb.be

Angela PANNERI – Bureau 1^E 102 – Tél. : 02/413.39.28

Cellule Gestion des Emplois

Courriel : angela.panneri@cfwb.be

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

Renvois :

Décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés

Nombre de pages : 2 pages

La notification des emplois vacants par fonction doit être transmise au secrétariat de la Commission centrale de réaffectation, et **non la Commission zonale de réaffectation**, pour les emplois devenus vacants **à partir du 10 octobre 2007**.

La page 17 de la circulaire n°2030 du 07 septembre 2007 a donc été modifiée en ce sens.

Pour l'attention que vous avez accordée à la présente, je vous remercie.

La Présidente de la Commission centrale de réaffectation,

S. MOLLE